

Le samedi 22 avril 1988.

Le vingt deux avril mil neuf cent quatre vingt huit, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Guy Chivaud, maire. La séance a été publique.

Date de convocation: 13 avril, 1988.

Présents: M. Chivaud, J. J. M. Villet, M. Allary, Bourreau, Jarnault, Gouriveau, Mme Magné.

Absents: M. Gouedo, Bordenon, Phelippeau.

Secrétaire de séance: M. Allary Francis.

29

Trais de transport scolaire. M. le Maire fait part au Conseil Municipal d'une dépense. Interc. de beaux So. Demande de recouvrement d'une somme de
de Marcell et Belle.

x de Combriers, fréquentant

Publié le 6/5/88.

420F pour le Syndicat Intercommunal de Transport des élèves de Mauviel et Belle. Les enfants concernés par ce transport sont deux élèves de l'école Maternelle de Mauviel dont l'une n'a fréquenté l'école que 3 mois.

Après en avoir délibéré et considérant:
- d'une part, le fait qu'il avait été dit aux parents de ces enfants au moment de leur inscription à l'école, qu'il n'y aurait rien à payer, ni pour eux, ni pour la commune,
- d'autre part que les dernières dispositions des lois n° 83663 du 22 juillet 1983 et n° 86972 du 19 août 1986 ont pour conséquence de supprimer toute participation financière des communes qui n'aurait pas été librement consentie,

Mais cependant, ne voulant pas pénaliser les parents qui auraient alors la totalité des frais à leur charge,

Le Conseil Municipal décide de régler la moitié de la somme demandée, soit 210F, par prélèvement sur le compte 669 à transférer au compte 6409.

30. Renforcement de la
décharge incendie

M. le Maire communique au Conseil le devis estimatif pour la mise en place d'un nouveau poteau d'isolant de 70 mm sur conduite AEP 100 mm au lieu dit Rozet et pour la réalisation d'une prise en t'aug avec mixe en place d'une ligne d'alimentation 100 mm à l'étang de M. FAURE, Chemin Parrocoud.

Après en avoir délibéré et avant de donner son accord, le Conseil demande à M. le Maire de se renseigner auprès des propriétaires afin d'être très sûr qu'il leur sera possible de se brancher sur le poteau en sortie de 70 mm.

Le Conseil souhaite également que respectivement, soient pris sur la possibilité d'obtenir une subvention pour aider au financement de ces travaux.

31

Voies Programmées 1978
Subvention FDAC.

M. le Maire présente au Conseil les projets de travaux sur les voies communales ainsi que les devis estimatifs préparés par les services de l'équipement. Après avoir délibéré, le Conseil décide au vu

des devis de faire faire des travaux de réparation sur les chemins suivants :

- Chemin Rural n° 3 du Moulin Neuf à Combrès, Solution n° 2 pour une somme de 28040F HT.
- Voie communale n° 114 du Maine au Loup pour une somme de 10125F HT.
- Voie communale n° 107 à la Chapelle pour une somme de 7567,50F HT.
- Chemin rural de la Vue aux Moneries: la somme restant à débourser, le chemin ne pouvant être refait dans sa totalité.

32, Officialisation du 19 mars de chaque année en souvenir des victimes de la Guerre d'Algérie, et des combats du Maroc et de la Tunisie.

Vœu du conseil municipal

Le Conseil municipal deCOMBRÈRES..... (Charente.)

Réuni en séance le22 avril 1988.....

Après avoir pris connaissance de la lettre adressée par la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie rappelant l'hommage solennel que rend la FNACA depuis 20 ans le 19 Mars de chaque année en souvenir des victimes de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie.

- demande au gouvernement l'officialisation de cette journée anniversaire du cessez-le-feu officiel du 19 Mars 1962, dédiée à la mémoire des 30 000 soldats Français qui ont fait le sacrifice de leur vie, ainsi qu'à celle des victimes civiles.

Le 19 Mars deviendrait la journée nationale de recueillement pour la 3^e génération du feu ni chômée, ni fériée, en application du résultat du référendum du 8 avril 1962, au cours duquel 90,7 % des Français et des Françaises se sont prononcés pour le cessez-le-feu. Ce résultat a été confirmé par le sondage I.F.O.P. du 27 janvier 1984 où la grande majorité d'entre eux est favorable à ce que cette journée soit dédiée au souvenir des victimes de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé les membres suivants.

[Signatures]
 [Signature] [Signature] [Signature] [Signature]
 [Signature] [Signature] [Signature] [Signature]